

## COP 26 : COMMENT ATTEINDRE L'OBJECTIF D'ATTÉNUATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE?



**Philippe Waechter**  
Directeur de la recherche économique



**Nathalie Pistre**  
Directrice recherche et ISR



**Josephine Chevallier**  
Leader Stratégie ESG

### LE PLUS DUR RESTE À VENIR

L'objectif de l'Accord de Paris sur le climat est, pour chacun des presque 200 signataires, de mettre en œuvre les conditions qui permettront de limiter la hausse de la température moyenne du globe à 2°C au-dessus de la moyenne préindustrielle en étant le plus prêt possible de 1.5°C. Associé à cette trajectoire, la notion de neutralité carbone qui est un état où les émissions nettes de carbone sont nulles. Tout ce qui est émis doit être absorbé. C'est à cette condition nécessaire que la température moyenne pourra converger vers 1.5°C, qui est la norme finalement adoptée. Cette neutralité carbone doit être atteinte en 2050 dans l'Union Européenne et aux USA, et en 2060 en Chine.

La convergence vers cette trajectoire suppose une rupture rapide dans les émissions de Gaz à Effet de Serre. Entre 2010 et 2030, le repli des émissions doit être de -45%. Au regard des évolutions récentes et des engagements pris par les Etats, l'allure est plutôt une hausse de +16% se calant sur une trajectoire de température se rapprochant dangereusement de 3°C à la fin du siècle. A Glasgow, les signataires de l'Accord de Paris devront revoir leur copie pour s'ajuster sur la trajectoire la plus basse possible et clairement en-dessous de 2° car à cette température les dégâts seront potentiellement très importants, beaucoup plus que si cette température se calait effectivement sur 1.5°C. La nature n'est pas linéaire.

Il faut désormais agir très vite pour ne pas prendre le risque de ne plus être sur une trajectoire acceptable car plus les mesures prises sont retardées plus le coût s'accroît et plus difficile sera la convergence vers 1.5°C.

### LES MESURES LIÉES À LA TEMPÉRATURE

Les investisseurs, de plus en plus engagés dans la lutte contre le changement climatique, demandent le suivi d'indicateurs liés au climat pour matérialiser leurs engagements. La TCFD recommande l'utilisation de la WACI (*Weighted Average Carbon Intensity*). Pour chaque entreprise, on calcule les émissions carbone ramenées au chiffre d'affaire. L'intensité carbone (moyenne pondérée sur le portefeuille) ainsi obtenue permet de mesurer le volume moyen d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré sur une période donnée.

La nouvelle réglementation SFDR met en avant l'empreinte carbone. Pour chaque entreprise la part de « responsabilité » attribuée aux émissions est mesurée par le ratio valorisation de la position détenue divisée par la valeur d'entreprise totale. Le total des émissions d'un portefeuille donné est ainsi obtenu et sa division par la valeur du portefeuille donne l'empreinte carbone. Cette mesure permet de comparer les portefeuilles par euro investi.

Une vision dynamique peut être obtenue avec le calcul des alignements climatiques des portefeuilles. Ce calcul prend en compte les trajectoires passées d'émissions carbone des émetteurs et une projection pour les prochaines années. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différentes trajectoires de réchauffement climatique, en particulier celles de l'AIE pour les secteurs à fort impact. De façon agrégée on peut calculer un écart d'émissions par rapport aux différents scénarios et déterminer le scénario d'alignement du portefeuille.

### LA POLITIQUE DE SORTIE DU CHARBON, UNE OPPORTUNITÉ D'ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Ostrum AM a décidé d'adopter en 2020 une politique d'investissement volontariste et reconnue comme particulièrement exigeante par le marché et les institutions de référence vis-à-vis des entreprises du secteur Charbon, afin de conditionner son financement à une sortie effective de ces activités.

Concrètement, nous avons déployé une politique de sortie du charbon qui s'articule à la fois sur l'exclusion, et l'engagement. Cela implique qu'à court terme, en plus d'appliquer des critères très stricts d'investissements basés sur des seuils - en ligne avec les recommandations de la GCEL (*Global Coal Exit List*) - Ostrum AM mène un engagement actif avec les entreprises dans lesquelles nous restons investis pour valider la crédibilité de leur plan de sortie.

Nous avons défini des indicateurs bien précis d'engagement avec les sociétés concernées, tels que la déclinaison de leur stratégie en jalons à court /moyen/long terme, la fréquence de leur communication, la mesurabilité de leurs actions, et les investissements déployés pour faire pivoter leur modèle d'affaires hors du charbon. Cet engagement, conduit par nos experts en interne, se fait chaque année à partir de 2021, et nous amènera, quand nous jugerons que les plans de sortie ne sont pas à la hauteur de nos attentes, à désinvestir nos positions à partir du premier janvier 2022.

Pour compléter notre politique sur les énergies fossiles nous sommes actuellement en train de travailler sur une politique Oil & Gaz qui nous permettra de continuer à engager directement avec les entreprises de manière exigeante. De cette manière nous accompagnons efficacement la transition de ces acteurs, et contribuons plus globalement à l'évolution des entreprises vers les modèles bas carbone.

## MENTIONS LÉGALES

### Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

### Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

**En France:** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

**Au Luxembourg:** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**En Belgique:** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

**En Suisse** Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.  
Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros - RCS Paris: 329 450 738 - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009 - 43 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

